



Le Bati-Pôle du Pays Manslois inauguré

mercredi 22 septembre 2010, par [lpe](#)

Le Parc d'activités économiques des Maisons Rouges à Chenon près de Mansle (16) a été inauguré vendredi 10 septembre en présence du préfet Jacques Millon, du sous-préfet de Confolens Laurent Alaton, de Franck Bonnet vice président du Conseil général, de Nicole Bonnefoy sénatrice ainsi que de nombreux élus des communes environnantes.

Ce parc d'activités est le fruit du travail de la **Communauté de communes du Pays Manslois présidée par Michel Harmand**. Celui-ci a retracé l'historique du projet : *« Ce chantier est de longue haleine et représente un coût global de 3,5 millions d'euros. Il y a plus de dix ans, nous avons décidé de concentrer nos efforts sur la création d'un parc d'activités sur l'axe stratégique régional et européen qu'est la Nationale 10. En 2002, nous avons commencé l'acquisition des premières terres, aujourd'hui la réserve foncière est de 19 hectares. La première tranche aménagée offre douze parcelles d'une capacité totale de 13 hectares. Le parc est prioritairement dédié à des activités industrielles, artisanales du bâtiment et des travaux publics. »*.



Plusieurs entreprises y sont déjà installées : **PMR** spécialisée dans la fabrication de buses béton pour le génie civil, **Poitou-Charentes carrosserie**, les **établissements Bourdais** (revente et export de pièces détachées de machines agricoles), **Charente Fourrage**. Bientôt la Direction Interrégionale des routes atlantiques (DIRA) installera un Centre d'entretien et d'intervention sur le parc. L'établissement Sylvestre d'Aigre va également construire un bâtiment de 1200m² dédié aux entreprises artisanales. Michel Harmand a souligné *« Tous nos espoirs se tournent actuellement vers la construction de la LGV et l'installation d'une plate forme à proximité. »* Jacques Millon a rebondi sur ce sujet *« Votre zone d'activités s'inscrit parfaitement dans ce cadre, vous arrivez au bon moment. La LGV va marquer un tournant dans le département, il y aura la Charente d'avant et la Charente d'après. »*.

CO.